

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	008	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 13 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 13 février 2026	<u>Étaient présents :</u> M. LEHMANN, M. BREHIER, MME ROCH, MME MILLER et M. FROGER, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. FRIMON- RICHARD, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 24	<u>Absents représentés :</u> MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, MME BESANÇON par M. LANOË, M. LEDUC par MME ROCH, M. MONROIG par M. SIPA et MME MERTZ par M. MATT.
PRÉSENTS : 16	<u>Absents excusés :</u> M. DELAHAIE et M. BETTI
VOTANTS : 21	<u>Absent :</u> M. JACQUIN
	Mme NOEL a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS VERSÉES
AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur MATT, Maire de la commune d'Egry, expose à l'assemblée que les subventions accordées aux différentes associations sont soumises au vote du conseil municipal avec le vote du budget principal.

Il ajoute que les années de renouvellement du conseil municipal, la date limite de vote des budgets principaux est fixée au 30 avril. Cependant, le conseil municipal peut accorder des avances sur subventions, avant le vote de celui-ci, dans la limite des crédits votés l'année précédente.

Il indique que pour certaines associations, la subvention communale représente une part conséquente de leurs recettes et le différé dans le versement de ladite subvention pourrait engendrer des difficultés de trésorerie.

Une avance de 50% du montant versé en 2025 est proposé pour les associations suivantes :

Association	Montant versé en 2025	Acompte sur subvention 2026
A.S.E.	68 000 €	34 000 €
CLCE	47 800 €	23 900 €
CLCE (Personnel administratif)	29 200 €	14 600 €
AGLA SCENE	5 000 €	2 500 €
CFAE	10 000 €	5 000 €
TOTAL		80 000 €

CONSIDÉRANT la nécessité de verser une avance de subvention à certaines associations afin de leur permettre de maintenir leurs activités et de liquider les dépenses relatives au 1^{er} trimestre 2026,

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire,

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances et des affaires administratives, le 12 février 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de verser une avance de subvention à certaines associations afin de leur permettre de maintenir leurs activités et de liquider les dépenses relatives au 1^{er} trimestre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une avance de 80 000 € sur les subventions de fonctionnement versées à certaines associations réparties comme suit, pour l'année 2026 :

Association	Montant versé en 2025	Acompte sur subvention 2026
A.S.E.	68 000 €	34 000 €
CLCE	47 800 €	23 900 €
CLCE (Personnel administratif)	29 200 €	14 600 €
AGLA SCENE	5 000 €	2 500 €
CFAE	10 000 €	5 000 €
TOTAL		80 000 €

DIT que cette avance sera reprise lors du vote du budget principal de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 23/02/2026
et de la publication le : 24/02/2026
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT